

## **Pie XII- Al. aux pères de famille ; 18 septembre 1951.**

Un pèlerinage de pères de famille ! Quelle joie pour Notre cœur ! Tant et tant de fois Nous avons, à propos des questions les plus diverses, insisté sur la sainteté de la famille, sur ses droits, sur son rôle en tant que cellule fondamentale de la société humaine. A ce titre c'est sa vie, sa santé, sa vigueur, son activité, qui, dans l'ordre, assurent la vie, la santé, la vigueur, l'activité de la société tout entière. Parce qu'elle tient de Dieu son existence et sa dignité, sa fonction sociale, la famille en est responsable devant Dieu. **Ses droits et ses privilèges sont inaliénables, intangibles ; elle a le devoir**, avant tout devant Dieu, et secondairement devant la société, **de défendre, de revendiquer, de promouvoir effectivement ces droits et ces privilèges**, non seulement pour son propre avantage. mais pour la gloire de Dieu, pour le bien de la collectivité.

Que de fois on a chanté les louanges de la mère saluant en elle le cœur, le soleil de la famille! Mais, si la mère en est le cœur, le père en est la tête et, par conséquent, c'est de la valeur, de la vertu, de l'activité du père, que dépendent premièrement la santé et l'efficacité de la famille.

Vous avez compris, chers fils, et c'est ce qui vous rassemble ici, la nécessité pour le père de famille de connaître intelligemment, socialement, chrétiennement, son rôle et ses devoirs, et vous êtes venus, dans cette intention, demander les conseils et la bénédiction du Père commun, chef de la grande famille humaine.

Il est clair que votre premier devoir, au sanctuaire du foyer familial, est de pourvoir, - dans le respect et toute la perfection humainement possible de son intégrité, de son unité de la hiérarchie naturelle qui unit entre eux ses membres, - à la conservation, à la santé corporelle, intellectuelle, morale et religieuse de la famille. Et ce devoir comporte évidemment celui de défendre et de promouvoir ses droits sacrés, celui en particulier de remplir ses obligations envers Dieu, de constituer, dans toute la force du terme, une société chrétienne :

- Défendre ses droits contre toutes les violences ou influences extérieures capables de porter atteinte à la pureté, à la foi, à la stabilité sacro-sainte de la famille ;
- Promouvoir ces mêmes droits, en réclamant de la société civile, politique, culturelle, tout au moins les moyens indispensables à leur libre exercice.

## **La cellule sociale**

Pour le chrétien il y a **une règle, qui lui permet de déterminer avec certitude** la mesure des droits et des devoirs de la famille dans la communauté de l'Etat. Elle est ainsi conçue:

**LA FAMILLE N'EST PAS POUR LA SOCIÉTÉ; C'EST LA SOCIÉTÉ QUI EST POUR LA FAMILLE.**

La famille est la cellule fondamentale, l'élément constitutif de la communauté de l'Etat, car, pour employer les expressions mêmes de Notre Prédécesseur Pie XI d'heureuse mémoire, «la cité est ce que la font les familles et les hommes, dont elle est formée, comme le corps est formé des membres ».

L'Etat devrait donc, en vertu même, pour ainsi dire, de l'instinct de conservation, remplir ce qui, essentiellement et selon le plan de Dieu Créateur et Sauveur, est son premier devoir, c'est-à-dire : garantir absolument les valeurs qui assurent à la famille l'ordre, la dignité humaine, la santé, la félicité. **Ces valeurs-là, qui sont des éléments mêmes du bien commun, il n'est jamais permis de les sacrifier à ce qui pourrait être apparemment un bien commun.**

Indiquons-en seulement, à titre d'exemple, quelques-uns qui se trouvent, à l'heure présente, en plus grand péril:

- l'indissolubilité du mariage;
- la protection de la vie avant la naissance;
- l'habitation convenable de la famille, non pas d'un ou deux enfants ou même sans enfants, mais de la FAMILLE NORMALE PLUS NOMBREUSE ;
- fourniture de travail, car le chômage du père est la plus amère détresse de la famille;
- le droit des parents sur les enfants vis-à-vis de l'Etat;

- la pleine liberté pour les parents d'élever leurs enfants dans la vraie foi et, par conséquent, le droit des parents catholiques à l'école catholique;
- des conditions de vie publique et notamment une moralité publique telle que les familles et surtout la jeunesse ne soient pas dans la certitude morale d'en subir la corruption.

Sur ce point et sur d'autres encore, qui touchent plus au fond de la vie familiale, il n'y a, entre les familles, aucune différence ; sur d'autres questions économiques et politiques, en revanche, elles peuvent se trouver dans des conditions fort diverses, disparates et, parfois, en concurrence, sinon en opposition. C'est ici qu'il faut s'efforcer - et les catholiques tiendront à en donner l'exemple - de **promouvoir l'équilibre, fût-ce au prix de sacrifices d'intérêts particuliers, en vue de la paix intérieure et d'une saine économie.**

Mais, quant aux droits essentiels des familles, les vrais fidèles de l'Eglise s'engageront jusqu'au dernier pour les soutenir. Il pourra arriver que, ici ou là, sur un point ou sur un autre, on se voit dans la nécessité de céder devant la supériorité des forces politiques. Mais, dans ce cas, on ne capitule pas, on patiente. Encore faut-il, en pareil cas, que la doctrine reste sauve, que tous les moyens efficaces soient mis en œuvre pour acheminer progressivement vers la fin à laquelle on ne renonce pas.

## L'union des pères de famille

**Parmi ces moyens efficaces, fussent-ils à long terme, un des plus puissants est l'union entre les pères de famille, fermes dans les mêmes convictions et dans la même volonté.** Votre présence ici est un témoignage que telle est votre pensée.

Un autre moyen qui, même avant d'obtenir le résultat visé, n'est jamais stérile, qui, à défaut ou dans l'attente du succès que l'on continue de poursuivre, porte toujours ses fruits, c'est le soin, dans cette coalition des pères de famille, de travailler à éclairer l'opinion publique, à la persuader, petit à petit, de favoriser le triomphe de la vérité et de la justice. Aucun effort pour agir sur elle ne doit être dédaigné ou négligé.

....

## Appel du Pape à tous les pères de famille

Pères de famille ici présents : il y a sur toute la face du monde, en tous pays, tant d'autres chrétiens, pères de famille comme vous, qui partagent vos sentiments ; **coalisez-vous donc avec eux** - bien entendu, sous la direction de vos Evêques; **appelez à vous prêter leur puissant concours toutes les femmes et les mères catholiques, pour combattre ensemble, sans timidité comme sans respect humain, pour briser et arrêter ces campagnes**, de quelque nom, de quelque patronage qu'elles se couvrent et s'autorisent. Ce n'est pas sans raison que vous avez placé votre pèlerinage sous la protection spéciale du grand Pape eucharistique, le bienheureux Pie X. Ayez confiance dans le secours de la Vierge immaculée, Mère très pure, Mère très chaste, "auxilium christianorum (1) »: confiance dans la grâce du Christ, source de toute pureté, qui ne délaisse jamais ceux qui travaillent et qui combattent pour l'avènement et l'affermissement de son règne. Avec la plus vive espérance que vos efforts et vos prières hâteront le triomphe de ce règne,

Nous vous donnons de tout cœur, à toutes vos familles, à tous les pères chrétiens unis à vous d'esprit, de prière et d'action, Notre Bénédiction apostolique.

(1) Secours des Chrétiens